

Table de concertation régionale sur les VHR  
Région de la Capitale-Nationale

Rapport de fin de mandat  
(Sommaire exécutif)

Novembre 2009

## Table des matières

---

1.	Présentation .....	3
2.	Rappel des mesures adoptées et du mandat des tables de concertation régionale .....	3
2.1	Modifications à la Loi sur les VHR .....	3
2.2	Objectifs des autres mesures .....	3
2.3	Mandat des tables de concertation régionale .....	3
◆	Mandat général : .....	3
◆	Mandats spécifiques : .....	3
3.	Sommaire des activités réalisées .....	4
3.1	Comités et sommaire des rencontres .....	4
3.1.1	Table de concertation régionale sur les VHR .....	4
3.1.2	Sous-comités créés .....	4
◆	Sous-comité motoneige .....	4
◆	Sous-comité quad .....	5
◆	Sous-comité cartographie .....	6
◆	Sous-comité analyse des projets pour financement .....	6
3.2	Le <i>Plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés</i> .....	6
3.3	Le projet de base de données sur les droits de passage .....	6
4.	Conclusion .....	7

## 1. Présentation

- Fin 2004 : Gain de cause des propriétaires riverains du Corridor du **Petit Train du Nord** dans leur poursuite pour inconvénients;
- Décembre 2004 : Moratoire adopté par le gouvernement;
- Printemps 2005 : tournée de consultation de la ministre des Transports, Julie Boulet;
- Printemps 2006 : Dépôt du projet de Loi # 9, commission parlementaire et adoption de la Loi 9 en juin 2006 : Modifications à la Loi sur les VHR et plus de 30 mesures destinées à solutionner le dossier, dont la création de tables de concertation régionale dans 18 régions;
- Mandat confié en juin 2006 à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN) pour implanter la Table de concertation régionale sur les VHR;
- La CRÉCN confie le mandat à L'URLSQ qui s'adjoint les services d'un consultant;
- Les travaux de la TCR-VHR de la Capitale-Nationale débutent en janvier 2007

## 2. Rappel des mesures adoptées et du mandat des tables de concertation régionale

### 2.1 Modifications à la Loi sur les VHR

- Âge minimum porté de 14 ans à 16 ans;
- Limite de puissance des véhicules offerts en location;
- Obligation du droit d'accès pour utiliser les sentiers;
- Immunité contre des poursuites aux personnes qui consentent à l'aménagement et à l'exploitation d'un sentier sur leur propriété;
- Immunité, jusqu'en mai 2011, contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage, le bruit ou les odeurs liés à l'utilisation d'un véhicule hors route.

### 2.2 Objectifs des autres mesures

- Rendre la cohabitation plus harmonieuse entre les résidents riverains des sentiers de véhicules hors route (VHR) et les utilisateurs de ces véhicules.

### 2.3 Mandat des tables de concertation régionale

#### ◆ Mandat général :

Assurer l'établissement et la pérennisation d'un réseau interrégional de sentiers pour la pratique de la motoneige et un autre pour la pratique du quad, lequel devrait, autant que possible, être praticable à l'année.

#### ◆ Mandats spécifiques :

- Établir les réseaux de sentiers en tenant compte de certains critères;
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation, en fonction des contingences rencontrées;
- Définir les critères d'utilisation des emprises ferroviaires désaffectées;
- Analyser des sentiers situés en terres agricoles;

- Analyser des situations particulières comme l'utilisation des emprises routières, des lignes d'Hydro-Québec, des chemins forestiers, etc.;
- Élaborer un plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés.

### 3. Sommaire des activités réalisées

#### 3.1 Comités et sommaire des rencontres

##### 3.1.1 Table de concertation régionale sur les VHR

- La TCR-VHR a tenu 6 réunions du 31 janvier 2007 au 21 octobre 2009;
- Elle est composée de 26 membres;
- Son rôle :
  - Définir les orientations et les modalités de la démarche;
  - Créer les sous-comités pertinents;
  - Suivre l'évolution du travail des sous-comités et en valider les résultats;
  - Par l'entremise de ses membres, assurer la circulation de l'information vers leur organisme respectif et obtenir leur implication au besoin;
  - Faire les recommandations pertinentes lorsque requis.
- Les principaux sujets abordés :
  - États de situation pour la motoneige et le quad;
  - Programme de financement et dossiers à prioriser;
  - Cartographie;
  - Base de données des droits de passage;
  - Plan d'évacuation des blessés en sentiers éloignés;
  - Rapport des réunions du comité de liaison;
  - Information sur les travaux de la Table de concertation régionale sur les sentiers récréatifs.

##### 3.1.2 Sous-comités créés

###### ◆ Sous-comité motoneige

- 10 clubs de motoneigistes qui entretiennent 1740 km de sentiers;
- 817 km de sentiers interrégionaux (sentiers Trans-Québec # 3, 23, 73, 83);
- 361 km en terres publiques et 456 km en terres privées;
- Liens avec la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches;
- 2 rencontres avec l'ensemble des clubs, par territoire;
- Participation aux 2 rencontres régionales annuelles de la FCMQ, en 2007, 2008 et 2009;

- Pas de problématiques particulières en rapport avec le voisinage, l'environnement, l'utilisation des emprises de chemin de fer abandonnées ou des corridors de transport électrique;
- Les principales problématiques concernent la traversée sécuritaire des cours d'eau;
- Certains dossiers sont solutionnés (rivière Jacques-Cartier à Donnacona), en voie de solution (rivière noire dans Charlevoix) ou sont à l'étude (rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond);
- Une planification devra être faite pour les autres sites identifiés;
- L'obtention et le maintien des droits de passage demeurent une cause de fragilisation du réseau;
- La relève du bénévolat constitue un objet de préoccupation.

#### ◆ **Sous-comité quad**

- 3 clubs de quadistes qui entretiennent 688 km de sentiers (été, hiver ou 4 saisons);
- Deux clubs couvrent le territoire de Portneuf et de la CMQ alors qu'un club couvre le territoire des deux MRC de Charlevoix.
- 506 kilomètres de sentiers interrégionaux (74 %);
- 251 km en terres publiques, 254 km en terres privées;
- 2 liens avec la Mauricie, aucun avec les autres régions limitrophes;
- 2 rencontres avec l'ensemble des clubs, par territoire;
- Plusieurs rencontres avec un ou l'autre club pour des situations spécifiques (RFL, Pont à Portneuf, lien vers Saint-Augustin, etc.);
- Un certain développement dans Portneuf, le réseau, sans être complété, est bien localisé;
- Appui de la MRC de Portneuf (résolution)
- Principaux obstacles au développement :
  - La zone fortement densifiée de la Ville de Québec;
  - Les terres du Séminaire sur la Côte-de-Beaupré, jusqu'à Clermont;
  - La topographie difficile (forêt et montagnes) du territoire de Charlevoix;
  - La résistance des propriétaires privés, en particulier les producteurs agricoles, à accorder les droits de passage;
  - La résistance de certains gestionnaires de territoires publics à collaborer au développement du réseau;
- Avenue de solutions :
  - Continuer à développer le territoire de Portneuf et en faire un carrefour de départ de randonnée pour les adeptes de la région;
  - Continuer les efforts de développement sur les terres publiques vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Charlevoix (obtenir la collaboration de tous les gestionnaires);
  - Apporter un support particulier au club dans Charlevoix pour poursuivre le développement vers la Côte-Nord.

#### ◆ **Sous-comité cartographie**

- Une réunion du comité;
- Protocole d'entente pour la fourniture des données cartographique;
- Mandat confié au service de géomatique de la CMQ pour la production des cartes (incluant les cartes pour le dossier des sentiers récréatifs;

#### ◆ **Sous-comité analyse des projets pour financement**

- Il a fallu attendre plus de 2 ans avant que le programme de financement soit opérationnel;
- La TCR-VHR a mandaté un comité pour faire l'analyse des dossiers de demande de financement;
- Le comité a analysé et recommandé 3 dossiers :
  - La réfection du tablier de plusieurs ponts, sur le sentier # 73, à Saint-Raymond;
  - La consolidation du pont au-dessus de la rivière Noire, dans Charlevoix;
  - La construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Portneuf, à ville de Portneuf.

### **3.2 Le Plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés**

- La responsabilité de ce dossier a été transférée à la Sécurité civile (MSP);
- Un inventaire des ressources disponibles dans la région sera fait, en collaboration avec la TCR-VHR (si son mandat est prolongé);
- Le MSP fournira un Plan cadre d'évacuation en situation d'urgence en sentiers éloignés;
- Une expérience pilote a été mise en place avec succès dans la région de Québec (Côte-de-Beaupré/ Charlevoix).

### **3.3 Le projet de base de données sur les droits de passage**

- Le projet n'a pas été complété;
- La cueillette des données, pour la motoneige seulement, s'est échelonnée sur plus d'un an;
- Une partie des données recueillies date de 2003 (relevés effectués par Sentiers de la Capitale), n'ont pas été mis à jour ou ont été parfois fournies en format papier seulement;
- Les clubs quad hésitent à fournir les renseignements nominatifs sur leurs droits de passage, en rapport avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Un avis légal devra être obtenu.
- En somme, advenant un prolongement du mandat de la TCR-VHR, une évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'un tel projet devra être faite.

## 4. Conclusion

La mise en place de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route aura permis d'améliorer de façon significative le dialogue et la concertation entre les organisations concernées par la pérennisation et le développement des sentiers de VHR. Le niveau d'information réciproque s'est grandement élevé entraînant une meilleure compréhension des responsabilités de chacun.

La passion et l'énergie des bénévoles des clubs ne suffira pas et il faudra un engagement concret des pouvoirs politiques à tous les niveaux afin d'atteindre l'objectif fixé par la Ministre des Transports de « *Mettre en place un réseau interrégional de sentiers quad praticable à l'année et permettant une pratique sécuritaire et respectueuse des citoyens et de l'environnement* ».

En terminant, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de participer aux travaux de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route ainsi qu'aux comités de travail et d'y avoir consacré temps, énergie et bonne volonté.